

Annecy, 19 octobre 2018

Le Président
à
Madame, Monsieur,
Le Maire / Président

Affaire suivie par : C. SOMMIER/C. SOARES

Objet : Renouvellement du marché d'action sociale – fourniture de titres restaurant

Madame, Monsieur, Chèr(e) collègue,

Le CDG74 a lancé en 2018 un marché de fourniture de prestations sociales aux agents territoriaux de la Haute-Savoie pour la mise en place d'un contrat cadre de fourniture de titres restaurant.

Suite aux réunions de la commission d'appel d'offres du 8 octobre et du conseil d'administration du 18 octobre 2018, il a été décidé d'attribuer le marché à la société Edenred.

Le nouveau contrat débute au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 années.

Le prestataire retenu propose un ensemble de services complets avec notamment le choix pour les agents de bénéficier de titres papiers ou d'une carte de paiement ou d'un mix entre ces 2 moyens de paiement. Un espace extranet de gestion est mis en place pour chaque gestionnaire et chaque agent dispose d'un espace personnel pour gérer sa carte « titres restaurant ». Les titres peuvent faire l'objet de livraison sur différentes sites de la collectivité.

Le contrat proposé ne comporte aucun frais, notamment d'envoi ou de préparation, pour la collectivité. Elle ne doit régler que la valeur faciale des titres restaurant commandés.

L'adhésion à ce contrat cadre peut intervenir à tout moment, y compris en cours d'année et elle vous exonère de l'ensemble des formalités de mise en concurrence dans le respect des dispositions de la commande publique.

Si une éventuelle adhésion à ce contrat cadre vous intéresse, vous pouvez prendre contact avec le CDG74 ou avec le représentant régional d'Edenred, M. GERBIER (Romain.GERBIER@edenred.com, 06 24 72 80 85) pour convenir d'un rendez-vous de présentation des prestations.

Vous trouverez joint en annexe à ce courrier un modèle de convention d'adhésion à ce contrat cadre et un modèle de délibération qui devra définir le montant de la valeur faciale, le taux de participation employeur et les catégories de personnel éligibles aux titres restaurant.

Pour les collectivités affiliées au CDG74, la passation et le suivi de l'exécution de ce nouveau contrat sont financés par la cotisation additionnelle versée au CDG par votre collectivité.

Les services du Centre de Gestion restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, en particulier Carla SOARES, directrice du pôle RH et appuis aux collectivités et Corentin SOMMIER, directeur adjoint en charge des moyens généraux.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chèr(e) Collègue, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président du CDG74,



Antoine de MENTHON

Pièces jointes :

- Modèle de convention d'adhésion
- Modèle de délibération